

SEANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

Convocation : 16/07/2020

Compte-rendu : 29/07/2020

L'an deux mille vingt et le jeudi vingt-trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes pour la mise en place des distances de sécurité en prévision du COVID-19, sous la Présidence de Monsieur Francis GOUESBIER, Maire.

Présents : MM. GOUESBIER F., COCQUET, HENG, LOBJOIS, DEFOSSE, FERON, RIQUET, SUEUR, MAYOLLE

Absents excusés : MM. FAUCHATRE (procuration à Monsieur GOUESBIER F.), GOUESBIER C.,

Secrétaire de séance : Madame Sylvie HENG

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

Toutefois, Monsieur COCQUET précise que la brocante est annulée pour cette année seulement.

1/ Aménagement cimetière :

Monsieur DUFRESNOY nous a interpellés sur le fait qu'il n'y a plus de place disponible au cimetière.

L'agrandissement est prévu depuis plusieurs années avec le terrain à côté, l'aménagement est à faire.

2 devis sont présentés :

- Entreprise TELLIER PAYSAGE : 11 970.00 H.T. soit 14 364.00 € T.T.C.
- Entreprise GOUESBIER : 6 936.00 H.T. soit 8 323.20 € T.T.C.

Monsieur le Maire et Monsieur LOBJOIS ont fait le tour du village en repérage pour récupérer de la terre. Cela coûterait moins cher à la commune et en plus arrangerait les chemins du village. Un dossier avec les endroits cités et localisés est présenté à l'assemblée. Monsieur GOUESBIER a stocké sur son terrain, depuis la réfection du carrefour du Bout des Crocs, du tout-venant en accord avec Monsieur Emile RIQUET, Maire. Ce tout-venant sera utilisé pour aménager l'accès au cimetière. Monsieur RIQUET propose de donner la terre qu'il récupère en stockant les pommes de terre et aussi du camping. Il est demandé aux agriculteurs du village de louer leur remorque à moindre coût.

La solidarité est à l'unanimité acceptée. Les devis ne seront pas retenus, étant très élevés.

2/ Ménage de la mairie et de la salle des fêtes :

Le ménage de la mairie et de la salle des fêtes n'est jamais fait sauf par l'employé communal de temps en temps. La salle des fêtes est nettoyée par les locataires, plus ou moins correctement.

Monsieur RIQUET propose de prendre une entreprise au coup par coup. Il y a l'entreprise T2A à Abbeville.

L'assemblée est d'accord à l'unanimité.

Madame HENG est chargée de les contacter.

3/ Délimitation au Rond-Point rue du Calvaire et Chemin des Garennes :

Le rond-point a été refait et le marquage au sol a été effacé mais pas refait.

La peinture sera commandée chez TOLLENS à Abbeville fournisseur habituel et l'employé communal fera le marquage avec des cadres prêtés par la commune de Rue (ils nous conseillent d'ailleurs leur fournisseur de peinture sur Berck, à voir).

Le rond-point sera repeint également sur un diamètre de 1.50 mètre environs.

4/ Impasse Royon Bourdon :

Dans l'impasse Royon Bourdon, côté Monsieur DELABY, des regards ont été installés lors de l'installation des tuyaux d'évacuation d'eau.

Monsieur le Maire propose d'élargir légèrement la chaussée sur un côté par une extension du bicouche.

L'entreprise GOUESBIER, qui a fait les travaux, a fourni un devis complémentaire : 340.00 H.T. soit 408.00 € T.T.C.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis présenté.

Au niveau de l'entrée de Monsieur DELABY, il faudra probablement prévoir un renforcement en enrobé pour éviter l'arrachement du ci-couche au passage des tracteurs lorsqu'ils prennent leur virage d'entrée ou de sortie

5/ Les encombrants :

Monsieur GOUESBIER propose en même temps que nous allons prélever la terre des bas-côtés de nettoyer ces chemins et ensuite de poser des panneaux d'interdiction de déposer des ordures.

Nous allons nous renseigner sur le nombre de cartes de déchetterie délivrées pour la commune de Saint-Quentin-en-Tourmont. Nous sommes la seule commune à avoir 3 déchetteries autour du village, RUE, QUEND et LE CROTOY. Les dépôts de décharge ou encombrants (déchets verts, ferrailles, etc,..) sont interdits sur toute la commune.

Le ramassage des encombrants aura lieu encore quelques mois le 1^{er} lundi de chaque mois mais le système sera modifié ensuite.

Une réunion publique sera mise en place afin d'informer le maximum de personnes sur le fonctionnement des déchetteries et de la carte gratuite.

6/ Ordinateur du secrétariat de la mairie :

L'ordinateur de la mairie a plus de 6 ans, il est à renouveler.

Un devis est présenté par l'entreprise Abbeville Bureau : 1 540.00 H.T. soit 1 848.00 € T.T.C. (Fournisseur habituel)

Le devis comprend l'achat du matériel et l'installation, l'ordinateur actuel sera réinstallé et mis à disposition des élus afin de consulter si besoin sans déranger la secrétaire.

Après délibération et vote à l'unanimité, le conseil accepte le devis présenté.

Une Décision Modificative est nécessaire, au budget 2020 a été prévu 1 500.00 € pour l'achat de l'ordinateur et le devis est de 1 848.00 €, donc les modifications suivantes sont nécessaires :

- INVESTISSEMENTS :
 - Dépenses : 2183 : matériel de bureau et informatique : + 350.00 €
 - Recettes : 021 : virement de la section fonctionnement : + 350.00 €
- FONCTIONNEMENT :
 - Dépenses : 023 : virement à la section investissement : + 350.00 €
 - 615231 : entretien, réparations voiries : - 350.00 €

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les modifications du budget.

Une demande d'aide financière peut être demandée au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal accepte de faire cette demande au titre de la DETR.

7/ Questions diverses :

Monsieur GOUESBIER :

- Pour les cavaliers sur la piste cyclable, un rendez-vous est pris pour mercredi 29 juillet à la mairie avec Monsieur BIZET du Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, demande de panneaux
- Je souhaiterai faire sonner les cloches de l'église avec un automatisme, c'est la vie d'un village (de plus c'est très dur manuellement lors de cérémonie). Ainsi qu'une horloge au clocher. Un devis sera demandé auprès d'une entreprise (BODET connue dans la région).
- Une ardoise est prête à tomber au toit de l'église, endroit dangereux, il faut faire intervenir une entreprise.
 - Voir la date de la réfection de la toiture, si décennale encore d'actualité.
- Voir rue de la pâturette, après le poney club, pour que la haie soit taillée avec un lamier.

Monsieur MAYOLLE :

- Demande le planning des réunions de Conseil pour une question d'organisation
 - Il a été proposé le 1^{er} jeudi de chaque mois mais ne convient pas à toute l'assemblée. Le deuxième jeudi est retenu, première séance le 10 septembre 2020. Une convocation avec l'ordre du jour sera transmise début septembre.
- Est-il possible d'avoir le budget qui a été voté par le conseil précédent ?
 - Le budget sera transmis par mail

Monsieur SUEUR :

- Il est dommage que personne du village ne soit présent dans le tableau des élus communautaires.
 - Monsieur le Maire répond qu'il est délicat de solliciter un poste de vice-président ou de délégué dans une communauté 71 communes (soit 97 délégués) lorsque l'on vient d'être à peine élu. Ceci n'empêche pas de faire prévaloir pleinement la voix de la commune par d'autres moyens. Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il sera présent au Syndicat des eaux potables.
- Au 31 route de Forest-Montiers, il y a des sacs depuis une quinzaine de jours.
 - Il sera demandé à l'avenir de déposer leurs déchets à la déchetterie.
- Signale le problème d'accès à la mer au Bout d'Amont, pour les chevaux surtout pour les attelages pour les handicapés.
 - Monsieur COCQUET explique que c'est sur l'ordre du conservatoire que la clôture a été installée dû au domaine du Marquenterre lors des chasses organisées pour limiter les accidents. Ce point sera abordé lors de la réunion avec Monsieur BIZET pour voir comment améliorer la situation pour les différents types d'utilisateurs.

- Demande à ce que les promesses électorales soient tenues en proposant un calendrier
 - o Une réunion publique est en prévision pour les encombrants.

Monsieur RIQUET :

- Demande à ce que les haies soient coupées après la maison anciennement BOURGAU
 - o Monsieur le Maire informe que l'employé communal l'a coupé ce jour

La séance est levée à 20 heures 45